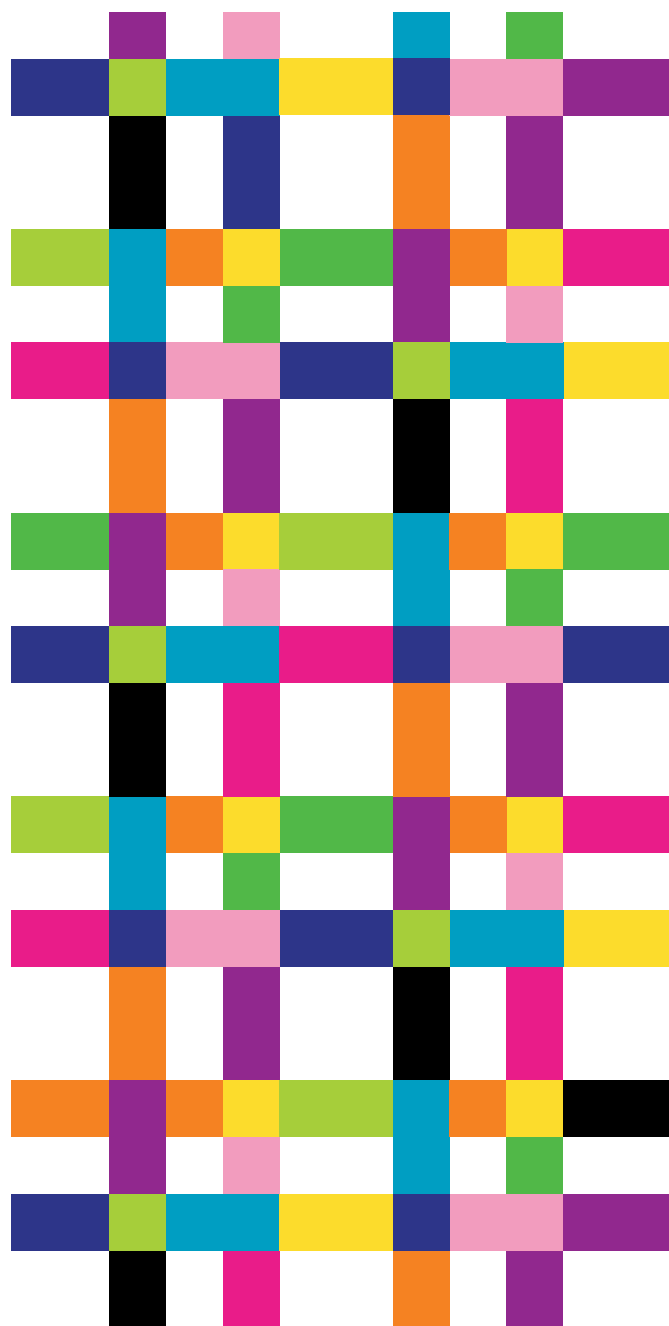


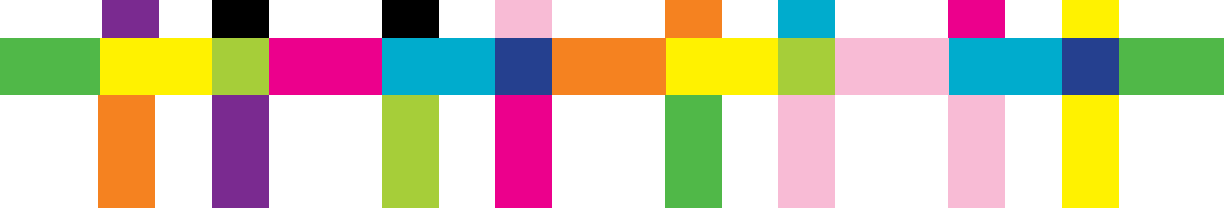
Sept principes de politique migratoire

UN ÉTAT DES LIEUX DU CONSEIL SYNODAL



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure





Sept principes de politique migratoire

UN ÉTAT DES LIEUX DU CONSEIL SYNODAL


La migration est depuis des siècles une réalité qui touche toutes les régions de la planète. Pendant longtemps la Suisse fut un pays d'émigration. Au XIX^e siècle, l'accroissement démographique et les famines provoquèrent des exodes massifs. Aujourd'hui, le courant migratoire dominant en Suisse est l'immigration. Ce sont les pays du Sud qui se trouvent confrontés aux grands flux de réfugiés et de migrants. Et ils sont pratiquement dans l'incapacité de maîtriser seuls les charges qui en découlent. Comme on le voit, la migration nous concerne depuis des siècles dans une dynamique permanente d'échange, où les uns donnent et les autres reçoivent, comme pays d'origine et pays de destination de mouvements migratoires.

Il n'en demeure pas moins que la migration est également une question controversée. L'arrivée de personnes de langues, de cultures et de religions différentes pose parfois des problèmes bien réels et met à l'épreuve l'identité de la société qui les accueille. Et il en ira ainsi tant que, pour un nombre d'êtres humains sans cesse grandissant, la migration sera synonyme d'espoir en de meilleures conditions d'existence, et tant que notre économie aura besoin de main d'œuvre venue d'ailleurs, quel que soit son degré de qualification.

La virulence des débats sur la politique migratoire est aussi alimentée par un autre biais : de larges couches de la population éprouvent un profond malaise et une lancinante inquiétude face à un monde qui change très rapidement. Dans un raisonnement simpliste mais souvent efficace, des milieux populistes profitent de ces craintes pour en attribuer la responsabilité aux «étrangers». Par des propos xénophobes, voire racistes, ils occultent les vraies causes de ce malaise qui sont complexes et multiples. Les recettes qu'ils proposent sont trop simples et se font au détriment de l'élaboration d'une politique axée sur la recherche de vraies solutions et d'une action fondée sur l'éthique chrétienne et les droits humains fondamentaux.

Dans le présent état des lieux, le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure souhaite expliquer les enjeux de ces débats, à savoir ce témoignage d'humanité que la foi chrétienne nous invite à exercer, mais aussi les droits fondamentaux garantis et les droits humains déclarés.

Ces principes ne constituent en soi rien de réellement nouveau : cela fait des décennies que les Eglises s'engagent aux côtés des plus faibles sur la question de la migration. Elles considèrent qu'il s'agit pour elles



d'un devoir découlant du message biblique. Dans l'Ancien Testament, le peuple d'Israël se voit continuellement rappeler son expérience de l'esclavage et du déracinement en Egypte et invité à être solidaire avec les êtres humains en exil. Le Nouveau Testament reprend cette idée sous une forme encore plus pointue, quand il affirme que pour les chrétiennes et les chrétiens, aller à la rencontre de l'étranger, c'est aller à la rencontre du Christ lui-même – qu'accueillir l'être humain dans l'étranger, c'est accueillir le Christ lui-même. Selon sa Constitution, l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne «proclame que l'autorité de la Parole de Dieu s'étend à tous les domaines de la vie publique tels que l'Etat, la société, l'économie, la culture.» (Art. 2,4). Par conséquent, lorsqu'elle le juge nécessaire, l'Eglise fait aussi entendre sa voix vis-à-vis de l'Etat et de la société pour aider des personnes à faire valoir leurs droits. En agissant ainsi, elle estime qu'elle aide l'Etat à respecter les droits humains et les droits fondamentaux qu'il a inscrits dans sa Constitution. Elle considère ainsi son rôle de sentinelle comme étant aussi une marque de solidarité envers l'Etat et la société.

Les sept principes énoncés ci-dessous doivent servir de base de réflexion pour les discussions internes de

l'Eglise et fournir des orientations dans le débat public sur les migrations. Le Conseil synodal s'adresse ainsi aux responsables au sein des autorités ecclésiastiques, aux collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'Eglise, et tout particulièrement aux personnes engagées dans le domaine de la migration. Les citations figurant en tête de chaque chapitre sont tirées de la Bible, de la Constitution fédérale et de conventions internationales sur les droits humains. Il s'agit autant de références que de suggestions destinées à nourrir le débat. Les passages bibliques ne doivent pas être compris comme des «démonstrations», mais comme des déclarations exemplaires tirées du vaste témoignage biblique.

Chaque principe est suivi de brèves réflexions théologiques et de prises de position sur la politique et les activités quotidiennes en matière migratoire.

Le dernier chapitre, intitulé «Que peut-on faire?», propose des possibilités d'action aux différents acteurs ecclésiastiques. Le service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure offre son aide pour l'organisation des discussions et tient à disposition de la documentation sur différents projets.

Tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu ; à ce titre, leur dignité est intangible.

Témoignages bibliques

« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa. » (Gn 1,27)

« [...] Mais le septième jour, c'est le sabbat du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'émigré que tu as dans tes villes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. Tu te souviendras qu'au pays d'Égypte tu étais esclave, et que le Seigneur ton Dieu t'a fait sortir de là d'une main forte et le bras étendu ; c'est pourquoi le Seigneur ton Dieu t'a ordonné de pratiquer le jour du sabbat. » (Dt 5,14-15)

« Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ. » (Ga 3,28)

Du point de vue théologique, tous les êtres humains ont un droit inconditionnel à être reconnus dans leur dignité. La dignité universelle de l'être humain n'est pas garantie par des communautés et des sociétés humaines, mais représente une condition préalable à toute décision humaine. La dignité humaine trouve son fondement dans le Dieu trinitaire qui s'adresse à tous les humains sans exception : en tant que père créateur ; en tant que fils qui s'est sacrifié pour eux sur la croix et qui est ressuscité des morts ; et en tant qu'Esprit saint qui anime, nourrit et renouvelle ce qui a été créé. Il s'ensuit que la dignité humaine doit être protégée de façon inconditionnelle.

Droits fondamentaux

« La dignité humaine doit être respectée et protégée. » (Constitution fédérale de la Confédération suisse/CF Art. 7)

« Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, [...] » (CF Art. 13)

« Nul ne peut être refoulé sur le territoire d'un Etat dans lequel il risque la torture ou tout autre traitement ou peine cruels et inhumains. » (CF Art. 25)

« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. » (DUDH, Art. 14)

Nous souhaitons que tous les êtres humains qui viennent en Suisse soient respectés dans leur dignité et que l'idée de l'asile à accorder aux personnes en détresse reste un principe fondamental. C'est pourquoi nous nous opposons à tout changement de paradigme dans la législation selon lequel le principe de la protection des personnes persécutées devrait être relégué au second plan au profit d'une politique de dissuasion systématique, motivée par la protection de la population suisse contre un nombre prétendument trop élevé de requérants d'asile.

Nous souhaitons que les êtres humains soient respectés en tant qu'êtres humains et qu'ils ne soient pas seulement considérés comme de la main d'œuvre. C'est pourquoi nous nous opposons à ce qu'ils soient réduits à une fonction de soupape des fluctuations conjoncturelles et nous refusons qu'eux-mêmes et leurs familles se fassent retirer leur permis de séjour lorsqu'ils n'ont plus de sources de revenus.

Nous souhaitons que la dignité humaine soit aussi respectée au sein des groupes de personnes migrantes. Nous nous opposons catégoriquement aux actes de violence physique et psychique et à toute forme d'oppression, même si on les justifie par des traditions culturelles.

Les droits fondamentaux s'appliquent indistinctement à tous les êtres humains.

Témoignages bibliques

« En tant qu'assemblée, vous aurez un seul rituel pour vous et pour l'émigré qui réside chez vous; ce sera un rituel immuable devant le Seigneur, pour vous comme pour l'émigré, dans tous les âges. Il y aura une seule loi, une seule règle pour vous et pour l'émigré qui réside chez vous. » (Nb 15,15 s)

« En effet, s'il entre dans votre assemblée un homme aux bagues d'or, magnifiquement vêtu; s'il entre aussi un pauvre vêtu de haillons; si vous vous intéressez à l'homme qui porte des vêtements magnifiques et lui dites: «Toi, assieds-toi à cette bonne place»; si au pauvre vous dites: «Toi, tiens-toi debout» ou «Assieds-toi là-bas, au pied de mon escabeau», n'avez-vous pas fait en vous-mêmes une discrimination? N'êtes-vous pas devenus des juges aux raisonnements criminels? » (Jc 2, 2-4)

L'universalité de la dignité humaine théologiquement fondée trouve son expression juridique dans le principe de l'égalité des droits. Par conséquent, la protection comme les obligations découlant du droit s'appliquent à chacun, indépendamment des différences de races ou d'ordre sexuel, social ou religieux. Chaque être humain séjournant sur le territoire d'un pays a droit à une protection et à des soins. Or ce droit universel à une protection est constamment menacé d'être vidé de sa substance par des intérêts politiques particuliers. Face à ces tendances, les Eglises ont le devoir de s'engager pour défendre la validité inconditionnelle des droits fondamentaux.

Droits fondamentaux

« Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. » (CF Art. 8)

« (Les enfants et les jeunes) Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement. » (CF Art. 11,2)

Nous souhaitons que les droits humains fondamentaux de toutes les personnes vivant en Suisse soient respectés et que les nouveaux arrivants, hommes, femmes et enfants, puissent réellement faire valoir leurs droits. C'est pourquoi nous nous opposons à ce que des personnes vivant en Suisse exploitent parfois à leur profit le statut juridique précaire des migrantes et des migrants.

Nous souhaitons que toute forme de racisme et de discrimination soit vaincue. Nous nous opposons aux manifestations du racisme dans la vie quotidienne et à l'adoption de lois qui favorisent les attitudes discriminatoires. Nous nous opposons également à ce que des migrantes et des migrants exercent eux-mêmes de la discrimination au nom de leur religion et de leur culture.

Les personnes défavorisées et les minorités ont tout particulièrement besoin de notre solidarité.

Témoignages bibliques

« Le jeûne que je préfère, n'est-ce pas ceci : dénouer les liens provenant de la méchanceté, détacher les courroies du joug, renvoyer libres ceux qui ployaient, bref que vous mettiez en pièces tous les jougs ! N'est-ce pas partager ton pain avec l'affamé ? Et encore : les pauvres sans abri, tu les hébergeras, si tu vois quelqu'un nu, tu le couvriras devant celui qui est ta propre chair, tu ne te déroberas pas. » (Es. 58,6-7)

« [...] je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ! » (Mt 25,40)

« Il est intervenu de toute la force de son bras ; il a dispersé les hommes à la pensée orgueilleuse ; il a jeté les puissants à bas de leurs trônes et il a élevé les humbles ; les affamés, il les a comblés de biens et les riches, il les a renvoyés les mains vides. » (Lc 1,51-53)

Droits fondamentaux

« [...] que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. » (CF Preamble)

« Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. » (CF Art. 12)

« La Confédération et les cantons s'engagent [...] à ce que :

- a) toute personne bénéficie de la sécurité sociale ;
- b) toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé ; » (CF Art. 41,1)

Dieu agit pour que toutes les créatures puissent participer à la plénitude de ses dons. Les possibilités de participation étant différemment réparties parmi les êtres humains, Dieu manifeste sa sollicitude d'abord aux exclus. L'Ancien Testament nous présente un Dieu qui fait le choix des déshérités, et dans le Nouveau Testament, il devient évident, à travers les actes et les paroles de Jésus, que Dieu se tient avant tout aux côtés des malades, des personnes marginalisées et des étrangers. C'est pourquoi l'Eglise a considéré depuis ses origines qu'elle avait un devoir particulier de solidarité envers les personnes défavorisées, devoir qu'elle concrétise à travers son action diaconale.

Nous souhaitons que l'Etat et la société respectent les personnes marginalisées, leur donnent la protection dont elles ont besoin et les aident à retrouver des perspectives et leur autonomie. Nous nous opposons à ce que des migrantes et des migrants soient parfois oubliés dans cette démarche. Nous refusons que l'aide sociale, en tant que dernier filet de protection, soit rendue inopérante parce que de nombreuses personnes migrantes n'osent plus y recourir par crainte de possibles conséquences, et nous n'acceptons pas que l'aide minimale en situation de détresse soit transformée en un instrument de dissuasion.

Nous souhaitons que les milieux politiques traitent la thématique des sans-papiers avec sens des réalités, en plaçant les individus au centre de leurs préoccupations. Nous nous opposons à ce que l'application de la législation sur les étrangers prime sur le respects des droits humains.

La cohésion sociale autour de nous et dans le monde entier doit être encouragée.

Témoignages bibliques

«Le fruit de la justice sera la paix : la justice produira le calme et la sécurité pour toujours.» (Es. 32,17)

«[...] afin de guider nos pas sur la route de la paix.»
(Lc 4,17-19)

«On lui donna le livre du prophète Isaïe, et en le déroulant il trouva le passage où il était écrit : L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a conféré l'onction pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté, proclamer une année d'accueil par le Seigneur.» (Lc 4,17-19)

Droits fondamentaux

Le peuple et les cantons suisses arrêtent la Constitution qui suit

«Conscients de leur responsabilité envers la Création, résolus à renforcer [...] la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde, déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité, conscients [...] de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures [...]» (CF Préambule)

«Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.» (DUDH, Art. 28)

Permettre à celui qu'il a créé de participer à ses dons et lui assurer une existence dans la paix, la liberté et la justice, tel est le dessein du Dieu de l'univers. Aujourd'hui, l'expression positive de cette vérité est que les peuples dépendent les uns des autres pour leur prospérité. L'aspect négatif est que la consommation effrénée des ressources et la soif de pouvoir dans une partie du monde produisent de la souffrance dans une autre partie de la planète. Le Nord est appelé à ne pas se contenter de recruter des spécialistes hautement qualifiés, mais aussi à supporter une partie du poids des flux migratoires planétaires. Les mesures d'intégration et le développement d'une culture du respect mutuel contribuent à renforcer la cohésion sociale chez nous, à accroître la stabilité et à favoriser les mécanismes de compensation solidaire dans les relations internationales. La volonté divine de salut universel engage les Eglises à voir ceux qui sont loin d'elles aussi comme leur prochain et à se mobiliser en faveur de leur bien-être.

Nous souhaitons que la diversité des cultures soit mise à profit comme une source de créativité potentielle et un atout pour notre société; nous souhaitons que l'intégration soit comprise comme un processus aux corrélations multiples. Nous nous opposons à ce que des préjugés à l'encontre de groupes culturels et religieux deviennent des sources de tensions et de divisions au sein de notre vie en société.

Nous souhaitons que les politiques de la migration et du développement soient harmonisées avec la défense des droits humains et la promotion de la paix. Nous refusons une politique migratoire qui se réserve la meilleure part du gâteau et favorise l'exode des personnes bien formées de leur pays d'origine.

Tous sont appelés à contribuer au bien-être de la société et à veiller à sa culture politique.

Témoignages bibliques

«Soyez soucieux de la prospérité de la ville où je vous ai déportés et intercédez pour elle auprès du Seigneur: sa prospérité est la condition de la vôtre.»

(Jr 29,7)

«Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux: c'est la Loi et les Prophètes.» (Mt 7,12)

«Vous êtes le sel de la terre. Si le sel perd sa saveur, comment redeviendra-t-il du sel?» (Mt 5,13)

Dieu commande à chacun de nous de participer à l'édification d'une communauté dans laquelle nous puissions vivre tous ensemble dans la paix, la liberté et la justice. Ceci concerne tous les domaines du «vivre ensemble», qu'il s'agisse de la famille, de l'Eglise, de la société civile ou de l'Etat. Dans tous ces domaines, nous sommes invités, en tant qu'êtres humains, à mettre nos forces, nos capacités et nos idées au service d'une cohabitation fructueuse. Le discours prophétique aborde de différentes manières les situations d'exil et de migration, mais c'est quand le rejet par le nouvel environnement et la nostalgie de la patrie sont les plus forts qu'il insiste catégoriquement sur les mécanismes de l'intégration devant permettre à chacun de vivre. Cela implique que les migrantes et les migrants assument des responsabilités selon leurs possibilités dans leur nouvel environnement de vie aussi. L'Etat et notre société ont le devoir de veiller à créer les conditions qui favorisent cette intégration.

Droits fondamentaux

Le peuple et les cantons suisses arrêtent la Constitution qui suit

«Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité [...]

sachant que seul est libre qui use de sa liberté [...].»

(CF Préambule)

«Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société.» (CF Art. 6)

Nous souhaitons que des discussions équitables et objectives soient menées avec tous les intéressés, et que les craintes de la population soient prises en compte et analysées pour en trouver l'origine. Nous refusons toute démarche qui attise les inquiétudes infondées, la peur irrationnelle d'une «surpopulation» étrangère, et nous nous opposons à ce qu'il soit fait de cas isolés des généralités discréditant les populations migrantes dans leur ensemble.

Nous souhaitons que tous les êtres humains aient la possibilité de participer à la construction de la société dans laquelle ils vivent et d'assumer des responsabilités à son égard. Nous refusons que des migrantes et des migrants ne se voient pas offrir partout cette possibilité.

Nous souhaitons que les chrétiennes et les chrétiens interviennent en faveur des personnes en situation de détresse. Nous nous opposons à ce que des individus soient punis lorsqu'ils viennent en aide de manière désintéressée à des personnes en situation de détresse sans permis de séjour.

La pratique religieuse comme attachement identitaire est à respecter.

Témoignages bibliques

« Sara mourut dans le pays de Canaan, à Qiryath-Arba, c'est-à-dire Hébron. Abraham vint célébrer les funérailles de Sara et la pleurer. Puis il se releva et s'éloigna de la morte pour parler aux fils de Heth. Je vis avec vous, dit-il, comme un émigré et un hôte. Cédez-moi une propriété funéraire parmi vous pour que j'ensevelisse la morte qui m'a quitté. » (Gn 23,2-4)

Droits fondamentaux

« Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté. » (CF Art. 15)

« [...] ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. » (DUDH, Art. 18)

La foi religieuse est une dimension fondamentale de l'identité humaine. Théologiquement, ce principe trouve son expression dans le témoignage biblique selon lequel Dieu s'adresse sans réserve à l'être humain et attend de lui une attention fidèle. La relation de l'être humain avec Dieu relève de la responsabilité personnelle et est donc une affaire de conscience individuelle. Cependant, cette relation à Dieu revêt aussi une dimension collective. Pour cette raison, il faut protéger la foi non seulement dans sa dimension de choix individuel, mais aussi dans ses formes d'expression communautaires. Les relations entre les Eglises chrétiennes et les autres religions doivent donc être empreintes de respect, d'ouverture et de disponibilité active au dialogue.

Nous souhaitons que le pluralisme religieux soit respecté dans notre pays et que les fidèles de toutes les religions puissent vivre ici leur foi aussi bien dans la sphère privée que publique. Nous ne voulons pas que l'opportunité de transmettre la foi aux générations suivantes à travers l'instruction des enfants et à travers la formation de spécialistes capables de placer leur foi dans le contexte social de notre pays soit refusée aux fidèles d'autres religions.

Nous souhaitons que tous les êtres humains puissent choisir librement leur religion. A l'opposé, nous refusons que des principes religieux soient invoqués pour bafouer la liberté de religion et d'autres droits fondamentaux.

La famille est un espace de soutien mutuel et de joie de vivre et doit donc être protégée.

Témoignages bibliques

« Si un homme est nouvellement marié, il ne partira pas à l'armée, on ne viendra chez lui pour aucune affaire, il sera exempté de tout pour être à la maison pendant un an, et il fera la joie de la femme qu'il a épousée. » (Dt 24,5)

« Après leur départ, voici que l'ange du Seigneur apparaît en songe à Joseph et lui dit : Lève-toi, prends avec toi l'enfant et sa mère, et fuis en Egypte; restes-y jusqu'à nouvel ordre, car Hérode va rechercher l'enfant pour le faire périr. » (Mt 2,13)

« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne seront qu'une seule chair. Ce mystère est grand : moi, je déclare qu'il concerne le Christ et l'Eglise. » (Ep 5,31-32)

Dans le récit de la Genèse, l'être humain est créé en tant qu'homme et en tant que femme, et donc conçu dès les origines pour vivre en communauté. Le noyau le plus intime de la communauté humaine est la famille où l'homme et la femme vivent dans une profonde complicité et où les enfants peuvent trouver la sécurité nécessaire à leur développement. Les enfants comptent parmi les membres les plus fragiles et les plus vulnérables de la société, et ceci tout particulièrement dans le contexte de la migration. Il importe donc d'accorder une attention spéciale à la famille en tant que lieu de protection pour les enfants.

Droits fondamentaux

« Le droit au mariage et à la famille est garanti. »
(CF Art. 14)

« La Confédération et les cantons s'engagent [...] à ce que: les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégées et encouragées. »
(CF Art. 41,1c)

« Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. » (CF Art. 11)

Nous souhaitons que les familles de migrantes et de migrants puissent vivre réunies. Par conséquent, nous nous opposons aux réglementations restrictives du regroupement familial et refusons que les mariages transnationaux de personnes sans autorisation de séjour soient systématiquement suspectés d'être des mariages blancs.

Nous souhaitons que les mariages ne puissent être contractés qu'avec le libre consentement des deux partenaires. Nous nous opposons à toute forme de violence familiale.



Que faire?

Les principes de la politique migratoire et l'analyse de la situation actuelle nous incitent à agir. Et à agir d'urgence. Suivant les acteurs, les thèmes et les situations, il existe différentes manières de s'engager. Les propositions suivantes montrent quelques possibilités et domaines d'action prioritaires.

Les principes de la politique migratoire permettent de dégager les conclusions suivantes

Pour les membres de l'Eglise

- Ne pas se laisser gagner par la peur et les réflexes de rejet. L'une des meilleures recettes contre la peur est le conseil que Jésus nous donne dans la parabole du Bon Samaritain (Luc 10) : faire de l'étranger notre « prochain » en allant à sa rencontre.
- Faire valoir ses propres capacités au sein de la famille, au travail et dans le cercle d'amis en se guidant sur les principes de la politique migratoire.
- Participer à un projet d'intégration de la paroisse.

Pour les paroisses

- Aborder des questions d'actualité de la migration sous l'angle théologique et éthique.
- Assumer ses responsabilités par rapport à la cohabitation de l'ensemble de la population et participer aux efforts visant à construire un avenir commun le plus pacifique possible.
- Considérer la migration comme une question relevant de la mission fondamentale de la paroisse et fixer les responsabilités qui en découlent pour le Conseil de paroisse et les collaboratrices et collaborateurs.
- Mettre sur pied des projets d'intégration exemplaires qui permettent des rencontres entre personnes vivant en Suisse et nouveaux arrivants.

Pour le Conseil synodal

- Encourager les paroisses à se préoccuper sur le terrain de la situation de l'ensemble de la population – personnes vivant en Suisse et nouveaux arrivants – et à agir de manière exemplaire.
- Dans le dialogue avec les autorités et lors de votations et de consultations, s'exprimer en conformité avec ces principes de la politique migratoire et en s'appuyant sur ses fondements et ses points de vue.

Pour les Services généraux de l'Eglise, et en particulier pour le service Migration

- Analyser la situation de la politique migratoire et élaborer une documentation de référence théologique, sociologique et juridique.
- Développer des projets pour les paroisses et ses membres qui permettent des rencontres entre personnes vivant en Suisse et nouveaux arrivants et favorisent ainsi la compréhension mutuelle.
- Aborder des thèmes spécifiques, tels que dialogue interreligieux, Eglises de migrants, questions du droit d'asile, sans-papiers, etc., et poursuivre leur développement en collaboration avec des organisations partenaires et conformément aux principes de la politique migratoire.
- Conseiller et soutenir les paroisses dans leurs activités touchant à la migration.

Informations complémentaires

Publication du Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Rencontre et dialogue des religions

Un état des lieux par les Eglises réformées, Berne–Jura–Soleure, Berne 2010

<http://www.refbejuso.ch/fr/publications/publications-sur-les-questions-de-migration-et-dintegration.html>

Publications du service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Guide pratique Joint Future, Campagne en faveur de l'intégration de la population indigène et de la population étrangère

(service Migration/Caritas/EPER), Berne 2001

L'étranger qui réside chez toi...

Guide pour les conseils de paroisse, 2^e édition, Berne 2005

Les membres d'une autre confession ou religion envisagent de construire un édifice dans votre commune :

sept conseils destinés aux paroisses, Berne (éd. : service Migration, service « Kirche im Dialog » de l'Eglise catholique romaine, paroisse catholique-chrétienne), Berne 2007

Dialogue de vie

Réflexions sur la cohabitation des religions, 2^e éd., service Migration, Berne 2007

Ängste, die wir nicht mehr haben

Ein Blick auf überwundene Schwierigkeiten beim religiösen Zusammenleben, Bern 2009 (en allemand seulement)

Le peuple de Dieu est de toutes les couleurs

Les Eglises de migrants :

défis et chances pour les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Berne 2009

Zehn Sätze zu Integration

Bern 2011 (en allemand seulement)

« ... damit ihr einander kennen lernt »

Angebote zur Förderung des christlich-muslimischen Dialogs, (Hrsg. : Fachstelle Migration, Röm.-kath. Fachstelle Kirche im Dialog, christkatholische Kirchgemeinde), Bern 2010 (en allemand seulement)

Magazine vice-versa

Publié conjointement par les services « Terre Nouvelle » (œcuménisme, mission et coopération au développement) et « Migration ». Gratuit : paraît 3x/an.

Publication de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), Berne

(adresse de commande et autres titres : cf. www.sek-feps.ch)

Politique en matière de migrations – Etat des lieux et perspectives d'action, Berne 1996





Sites internet

www.bfm.admin.ch

Office fédéral des migrations

www.bfs.admin.ch

Office fédéral de la statistique

www.ekm.admin.ch

Commission fédérale pour les questions de migration (CFM)

www.ekr-cfr.ch

Commission fédérale contre le racisme (CFR)

www.gef.be.ch/gef/fr/index/soziales/soziales/migration.html

Page migration de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne

www.humanrights.ch

Association humanrights.ch: documentation approfondie sur les questions des droits humains

www.inforel.ch

Information sur les religions, communautés religieuses et mouvements (en allemand)

www.integration-be.ch

Informations pour personnes privées, employeurs et expert-e-s, communes

www.jura.ch/DEC/SPOP/juraaccueil.html

Structure d'accueil pour nouveaux arrivants dans le canton du Jura

www.kofi-cosi.ch

Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration

www.migration-population.ch

Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Neuchâtel

www.ohchr.org

Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU

www.osar.och

Organisation suisse d'entraide aux réfugiés

www.pom.be.ch/pom/de/index/migration.html

Page migration de la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne

www.refbejuso.ch/migration

Publications et informations du service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

www.sek-feps.ch

Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)

www.unhcr.ch

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

© 2012 **Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, service Migration**
Speichergasse 29, 3011 Berne, tél. 031 313 10 10, fami@refbejuso.ch

Version française. Service de traduction des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure,
André Carruzzo, Bertrand Baumann

